


GAZETTE FRANÇOISE.

Du Vendredi 8 Décembre 1780.

EXTRAIT d'une Lettre du Colonel Fitzherald, datée de Virginie, le 8 Novembre 1780.

Nos affaires dans la partie du sud, promettent un avenir favorable : le Lord Cornwallis abandonne ses conquêtes, & se retire du côté de Charlestown. Les derniers rapports font, que le Colonel Sumner, à la tête de 1800 hommes, lui disputoit le passage de la riviere de Walerée, tandis que les Généraux Smalword & Morgan, avec une armée supérieure, par des marches forcées, s'empessoient de l'atteindre.

Nos premieres nouvelles donneront, j'espere, quelque chose d'intéressant sur ce sujet.

ALEXANDRIE, en Virginie, le 12 Novembre 1780.

Une flotte ennemie de 40 transports, ayant à bord 2500 hommes, & soutenue par quelques Vaisseaux de guerre, a paru dans cette baye le 22 du mois dernier : les troupes ont débarqué à Hampson & Suffolk, & y ont enlevé tous les bestiaux & autres provisions qu'ils ont pu rencontrer. Il y avoit déjà quinze jours qu'ils étoient maîtres de la baye & de nos côtes ; & nous avions tout lieu d'appréhender qu'ils n'hivernassent avec nous ; mais nous avons été assez heureux de les voir se rembarquer & se mettre en mer le 6 du courant. Quelques-uns croyent que cette nouvelle expédition regarde Battimore ; mais il est plus probable que leur intention est d'aller secourir l'armée du sud.

LETTRE du Colonel Clarke, au Gouverneur de la Virginie.

Avec toutes les peines imaginables, & à l'aide du Colonel Flaughter & du corps qu'il commande, nous avons completté 1000 hommes, avec lesquels j'ai passé la riviere à l'embouchure du Licking, le premier Aout dernier.

Le lendemain nous nous mîmes en marche, ayant à aplanir un chemin pour le passage de l'artillerie : nous ne sommes arrivés que le 6 au premier village que nous trouvâmes entièrement abandonné.

Après avoir détruit le village de Chelcauty, ravagé la campagne aux environs, & la moisson du pays, nous continuâmes notre marche vers les établissemens de Pickaway, sur les bords du grand Miame, l'ennemi voltigeant sans cesse devant nous.

La conduite des Sauvages pendant notre marche, & leur manœuvre dans différentes circonstances, prouvoient assez qu'ils avoient le dessein de nous attirer dans un terrain avantageux pour eux : nous évitâmes leurs embûches, & parûmes le 8 à deux heures après-midi devant la ville & les forts, dont nous n'étions séparés que par une plaine d'un demi mille de large.

Je m'approchai assez près des ouvrages pour les observer, ainsi que la situation & les mouvemens de l'ennemi.

A peine eus-je le tems d'ordonner mes dispositions, que l'affaire s'engagea par notre aile gauche ; elle devint bientôt générale : les deux partis combattoient avec acharnement ; cependant le trop de confiance des Sauvages dans leur propres forces, ou une présomptueuse assurance de la victoire, ou enfin le défaut de prévoyance dans leur chef, leur fit négliger plusieurs avantages, dont le profit nous a valu la ruine de leur armée.

Pris par le flanc différentes fois, poursuivis de hauteur en hauteur, dans un circuit de plus d'un mille & demi d'espace, l'ennemi se réfugia enfin dans le bois adjacent qu'il avoit fortifié. Le feu cessa dans ce moment, afin de donner une demi-heure aux préparations nécessaires, pour les déloger : ce qui étant fait, l'artillerie recommença de nouveau jusqu'au soir. Le terrible effet du canon sur leurs travaux, leur étant alors tout abri dans ce poste, acheva leur déroute.

Nous n'avons eu dans cette action que 14 hommes de tués & 15 blessés. Les sautes en ont perdu trois fois autant, dont ils ont enlevés une partie dans la nuit.

De Smyrne, le 7 Juillet.

La peste continue encore son ravage ; mais nous sommes délivrés des sauterelles, qui ont passés dans les pays voisins, & détruisent les plaines de Kerkayatt, Magnesia & Canaba.

De Lisbonne, le 24 Juillet.

Le nouvel Ambassadeur de Sa Majesté très-chrétienne arrivat en cette Ville avant-hier, & fit son entrée en la maniere accoutumée.

De Cadix, le 25 Juillet.

L'Arrivée du Comte d'Estaing, retentit dans toutes les nouvelles publiques ; le choix de ce Général pour le commandement des forces navales combinées, a produit une satisfaction générale. Parmi les différentes conjectures des politiques, l'attaque de Gibraltar ne tient pas le moindre rang dans le plan des opérations. Le camp de St. Roch est abondamment fourni de troupes & de nécessaires. Dom Barcello a fait construire un nombre de bateaux armés, dont l'épreuve a été satisfaisante. Ces bateaux portent un seul canon, de 24 à 36 livres de bales, & sont si ras l'eau qu'ils ne craignent que la bombe. De 500 coups de canon qu'il leur fut tiré dessus, dans les deux jours que dura l'essai, ils ne furent aucunement endommagés, tandis que de leur côté ils avoient réussi à faire des breches considérables sur le moule qu'ils canonnoient.

De Paris, le 17 Août.

La Cour de Lisbonne a répondu au Mémoire qui lui a été présenté par le Ministre plénipotentiaire de Russie, cette réponse porte en substance, que, Sa Majesté n'a pas les mêmes raisons que les Puissances du nord ont eu d'altérer son système de neutralité ; qu'elle persévérera dans ses principes, & qu'elle ne prendra aucune part aux disputes qui animent les Puissances belligérantes. Le Roi d'Espagne est si sensible à ce refus, qu'il a déclaré à la Reine de Portugal, que si elle continuoit à traiter les Vaisseaux Anglais, comme elle a fait jusqu'ici, & à permettre que leurs prises

soient vendues dans ses ports, il la regardera comme ennemie déclarée, & fera marcher une armée sur les frontières des deux Royaumes.

Les dernières lettres de Cadix disent, que la Flotte combinée aux ordres de Dom-Louis de Cordova, a fait voile le premier Août pour la Corogne, où est le rendez-vous.

M. Gradiz, Juif Portugais, un des plus fameux négociants de Bordeaux, vient de mourir en cette Ville ; il a laissé d'immenses richesses à son neveu, avec des restrictions considérables en faveur des pauvres : une circonstance honorable à la mémoire de cet homme généreux, est l'ordre qu'il a donné en mourant, d'enterrer avec lui son portefeuille, qui étoit composé de billets pour la valeur de 70,000 l. qu'il avoit prêté à différentes personnes ; ce qui a été exécuté.

De Londres, le 18 Août.

Une Escadre de douze Vaisseaux de ligne doit sortir demain de Portsmouth, pour aller chercher l'Escadre Française de huit Vaisseaux de ligne qui croise dans la Manche, & en cas qu'elle ne la rencontre point, ses ordres sont d'aller devant Brest.

Les dernières lettres de Gibraltar, par la voie de Lisbonne, disent que les Maures sont encore en mouvement, & qu'ils ont une quantité de corsaires dans la Méditerranée.

Extrait d'une Lettre de DUBLIN, du 17 Août.

Les papiers publics vous ont informé du sort du *mutiny Bill*. Il a passé les Communes ici ; mais il a encore la Chambre des Pairs, où il aura sans doute le même succès, à moins que le mécontentement & le désaveu général, ne convainque les Lords, de la nécessité politique de le rejeter. Le peuple opine ici sur les affaires publiques avec la plus grande hardiesse ; & soyez persuadé que ce Bill, altéré comme il est, sera unanimement réprouvé, & que le soutien des clauses qui y sont ajoutées, sera universellement abhorré. Toute l'Irlande paroît prête à prendre de vifs moyens. La confusion qui résulte des premiers débats de cette affaire, n'est pas suffisamment calmée, pour permettre de délibérer & résoudre quelque chose d'efficace sur ce sujet. Cependant on a pris en cette ville les résolutions suivantes.

« M. Latouche, président de cette as-

semblée, est un des intéressés à la première banque du Royaume ; sa maison possède les plus grands biens & les plus grandes propriétés personnelles du pays ».

Copie des Résolutions.

A une assemblée du corps volontaire des Marchands, Pierre-Dieges Latouche, Ecuier, étant dans la chaire, il fut unanimement agréé.

1°. Que les dernières décisions de la Chambre des Communes (si destructives aux droits constitutifs & nuisibles au commerce de ce Royaume) exigent la plus sérieuse attention de chaque Irlandois.

2°. Que nous considérons son consentement à l'ordre du Ministre Anglois, par lequel le Bill, pour le régleme[n]t de l'armée est rendu perpétuel, & dont le contrôle doit être toujours entre les mains de la Couronne, comme un renversement de constitution, & une atteinte à la liberté des sujets.

3°. Que considérant l'armée de ce Royaume, comme une portion de concitoyens intéressés dans la cause commune, & devant protéger avec nous la législation de pays, nous ne pouvons que ressentir le malheur de leur situation ; que cette loi expose à devenir un jour les instruments involontaires du despotisme, qui ne cherche qu'à violer les droits de l'Irlande.

4°. Que nous considérons l'acquiescement de cette Chambre, à l'altération faite au *Sugar Bill*, par le Conseil privé d'Angleterre, qui réduit les droits proposés sur le sucre en pain, comme un renversement des raffineries de ce Royaume, & un obstacle à l'extention de ses manufactures.

5°. Que nous concourerons avec le corps des volontaires de ce Royaume, & tous les autres concitoyens, à repousser, par un commun effort, les dangers qui nous menacent.

6°. Que les efforts vigoureux, quoique sans succès, de la minorité de la Chambre des Communes, pour la défense de la constitution, méritent les remerciemens, & le ferme appui de tout ami de la patrie.

7°. Que les résolutions ci-dessus soient publiées.

DE NEWPORT, le 7 Décembre.

Quatre-vingts hommes de nos troupes

du Conélicut, débarquerent la nuit du 22 au 23 du mois passé dans *Long-Island*, & attaquèrent le fort du Manoir St. Georges, qui, quoique bien fortifié, fut emporté sur le champ, sans autre accident qu'un homme blessé.

Le nombre & la quantité des prisonniers est,

Un Lieutenant Colonel.

Un Capitaine.

Un Lieutenant.

Soixante Soldats.

A leur retour, ils brûlerent un magasin de soie d'environ huit cens milliers de livres.

AMNISTIE accordée par Sa Majesté très-Chrétienne, à tous Marins désertés de son service & de ses Ports.

DE PAR LE ROI,

Sa Majesté étant informée qu'un nombre de Marins qui ont quitté son service, se sont réfugiés dans les Pays Etrangers, que d'autres, après avoir abandonné leurs Départemens particuliers, se tiennent cachés & éloignés des Ports de mer ; & que ces premiers rentreroient dans le Royaume, & les autres dans leurs familles, pourvu qu'ils fussent assurés d'un pardon, rien ne les retenant que la crainte du châtement. Sa Majesté étant disposée à leur faire grace, a accordé & accorde par ces présentes, une Amnistie générale à tous Officiers-Mariniens ou Matelots qui ont désertés tant de ses Vaisseaux & autres bâtimens, que de ses Ports & Arsenaux de Marine ; & à tous ceux qui se trouvent dans le cas d'être traités comme Déserteurs ; à condition cependant, que tous Officiers-Mariniens ou Matelots Déserteurs, qui sont dans son Royaume ou dans les Isles Françaises de l'Amérique, aient à se présenter aux Commissaires des Ports & Arsenaux, Commissaires des Classes & autres Inspecteurs de la Marine, sous un mois de la publication de cette ordonnance, dans l'endroit où ils sont leur résidence ; & que ceux qui sont dans les Pays Etrangers, se présentent de même au Consul de France, & autres Officiers commissionnés par Sa Majesté dans lesdits pays, après un an de la publication de la présente ordonnance, dans les Royaumes où ils pourront être, d'où les-

dités Déserteurs seront renvoyés par les Consuls, sans avoir à payer aucuns frais de passage ; mais si lesdits Officiers-Mariniers & Matelots négligent de se rendre au tems prescrit par cette Amnistie, que la clémence de Sa Majesté leur accorde, son intention est qu'ils soient traités avec la dernière rigueur, du moment qu'on les arrêtera. En conséquence, Sa Majesté ordonne à M. le Duc de Penthièvre, Grand Amiral de France, à tous Vices-Amiraux, Lieutenans-Généraux, Commissaires des Ports & Arsenaux, Commissaires des Classes, & à tous les Consuls de France, dans les Nations Etrangères, d'observer strictement, chacun dans sa place respective, l'exécution de cette ordonnance, qui sera publiée & affichée dans toutes les places maritimes, afin que personne n'en ignore : car tel est notre bon plaisir.

Donné à Versailles, le 24 Juillet 1780.

Signé, L O U I S.

Et plus bas, SARTINE.

Le Vaisseau du Roi l'Invincible, de 110 canons, & 1200 hommes d'Equipage, sous les ordres de M. le Marquis de Lacary, parti de Rochefort pour Cadix, le 20 Juillet, avec la Frégate la Vénus, de 40 canons, commandée par le Chevalier de Bëtger, furent rencontrés entre les Cap Penna & Ortégal, par une escadre Anglaise de 17 voiles, qui les chassèrent jusqu'à la vue du port de St. André, où ils se réfugièrent heureusement. Après s'être assuré que l'ennemi étoit retiré, ils firent voile de nouveau pour la Corogne, qui est le rendez-vous de tous les Vaisseaux qui doivent joindre la Flotte combinée.

L'Invincible est un fort beau Vaisseau, reconnu pour un des meilleurs voiliers de la Marine Française. Il est dit que M. le Marquis de Lacary sera nommé au commandement d'un autre Vaisseau, celui-ci étant destiné pour un Officier supérieur ; probablement M. le Comte d'Estaing.

DE BREST, le 10 Août.

Le Languedoc, commandé par M. de Bougainville, le Northumberland, par M. de Briquerville, & l'Auguste par M. le Vicomte de Lochechouarn, ont sorti de ce

Port le 4, pour aller donner chasse à 3 Vaisseaux Anglais qui croisoient sur les côtes de Bretagne, pour intercepter notre Flotte de Nantes & Bordeaux, qui consiste en 200 voiles.

PROCLAMATION émanée du Congrès.

D'autant qu'il a plu au Dieu tout-puissant, le Pere des miséricordes, de répandre sa Bénédiction sur ces Etats, au milieu des vicissitudes & calamités de la guerre : ce qui exige de leur part une dévote & sincère reconnaissance ; mais plus particulièrement encore pour sa dernière faveur, en sauvant la personne de notre Commandant en chef & son Armée, du danger imminent où la trahison alloit l'envelopper, en faisant prospérer le travail de nos Laboureurs, en nous envoyant d'abondantes récoltes, & sur-tout en nous continuant la jouissance de la paix de l'Evangile.

Il est en conséquence recommandé aux différents Etats, d'observer le Jeudi 7 du mois de Décembre prochain, comme un jour de prières & de remerciemens publics, afin que tout le Peuple puisse se rassembler & célébrer les louanges de notre Divin Bienfaiteur ; avouer que nous sommes indignes de ses moindres faveurs, & offrir nos ferventes prières à ce Dieu de toutes graces ; qu'il lui plaise nous pardonner nos fautes, & porter nos cœurs à l'avenir à garder ses loix ; consoler & soulager nos freres qui sont dans l'adversité ; protéger nos ménages & nos métiers ; diriger nos conseils publics ; conduire nos forces de terre & de mer à la victoire ; prendre nos illustres alliés sous sa protection immédiate ; favoriser l'union de nos conseils & opérations pour l'établissement d'une paix prochaine & permanente ; chérir nos moyens d'éducation, & répandre la connoissance de l'Evangile sur toute la terre.

Le Sr. JASTRAM ne pouvant satisfaire aux desirs de tous MM. les Officiers, en leur donnant à chacun des leçons particulières, a l'honneur de les informer qu'il commencera lundi prochain à donner, depuis dix heures jusqu'à douze du matin, & depuis deux jusqu'à quatre l'après-midi, des leçons générales de la langue Anglaise, à son logement chez Eleazar Trevett dans la Grand'rue, où il satisfera plus particulièrement sur le mode & les conditions de son Ecole.

A NEWPORT,

De l'Imprimerie Royale de l'Escadre, rue de la Pointe N° 611.